

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance individuelle, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Connaître l'ensemble des dispositions fiscales entourant tous les produits d'assurance vie individuelle.

Quels objectifs pédagogiques ?

Présenter le régime des taxes et des déductions fiscales sur les cotisations de l'assurance vie individuelle.

Maîtriser la fiscalité des plus-values et des capitaux en cas de décès.

Présenter les dispositions particulières s'appliquant aux Bon de Capitalisation, PEP et PERP, DSK et NSK, Loi Madelin et PERIN (loi Pacte).

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une pédagogie très interactive, s'appuyant sur la mise en œuvre de cas pratiques inspirés de cas réels, et par une grande interactivité (participation des stagiaires, questions/réponses).

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance santé individuelle.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Les taxes d'assurance

Déduction fiscale des cotisations

- Dispositions restant applicables aux rentes de survie

Fiscalité des plus-values des contrats vie

- Rachats partiels, rachat total ou versement au terme
- Fiscalité des plus-values
- Barèmes des prélèvements libératoires
- Contributions sociales
- IFI

Cas particulier des bons de capitalisation anonymes

Fiscalité des rentes viagères

- Constituées à titre onéreux
- Constituées à titre gratuit

Fiscalité des capitaux en cas de décès

- L'article 757 B du CGI
 - Cas pratique et imprimés fiscaux
- L'article 990 I du CGI après la réforme de 2012 et la LFR pour 2013
 - Cas pratique
- Démembrement de la clause bénéficiaire : l'abandon de la doctrine Bacquet
 - Cas pratique
- Dispositions de la Loi de finance rectificative pour 2013 :
 - Taxation des gros capitaux

Le PEP et PERP

- Fiscalité des retraits sur le PEP
- Fiscalité des cotisations
- Fiscalité des prestations

Les contrats « DSK », « NSK » et « Vie génération »

Les contrats loi Madelin

Le PER-IN : le Plan d'Épargne Retraite Individuel issu de la loi Pacte

Qui anime cette formation ?

Sébastien COMPAROT,

Avocat au Barreau de Paris, associé au cabinet FIDAL, intervient régulièrement comme conseil sur des dossiers de gestion et de transmission de patrimoine, spécialement dans le domaine de l'assurance vie.



La formation en pratique...

Quand et où ?

10 octobre 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

« Le support est pratique afin de suivre soi-même et pourra être également être utilisé à l'avenir, Très pédagogique. »

VE, Chargée d'études Juridique – PREPAR VIE

« La formation est complète, on reçoit des informations des prochaines loi aussi. »

GF, Responsable conception et développement – SWISSLIFE

Cette formation est proposée en partenariat avec

